

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

## **Arrêté du 12 mars 2026 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Direction territoriale Côte d'Or - Saône et Loire**

**NOR : JUSF2607622A**

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse de Côte d'Or – Saône et Loire

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment la section 1 du chapitre II ; du titre V du livre II ; de la partie réglementaire ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse de Côte d'Or – Saône et Loire ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2024 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de la Direction territoriale Côte d'Or - Saône et Loire.

## ARRETE :

### Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Côte d'Or – Saône et Loire les personnes suivantes :

*Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :*

- Titulaires : Monsieur Philippe Aymard,  
Madame Anne Naudet,  
Madame Nathalie Dongevin,  
Madame Jennifer Bouet,
- Suppléants : Madame Rachel Antoine,  
Monsieur Bruno Courvoisier,  
Madame Christine Laoues,  
Madame Véronique Oger

*Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :*

- Titulaires : Monsieur Khalid Harchani,  
Madame Mélanie De Brito
- Suppléants : Non désigné  
Non désigné

### Article 2

L'arrêté du 31 janvier 2024 susvisé est abrogé.

### Article 3

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

### Article 4

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Côte d'Or – Saône et Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 12 mars 2026

La directrice territoriale de la PJJ  
Côte d'Or – Saône et Loire



Florence PINARD-BARTHELEMY